

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 20 septembre 2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : Jeudi 14 septembre 2023

Début de séance : 18 h 49

L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

1

Délégués suppléants présents : DOUVRES Jacques ; GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; RIQUOIS Jean-Pierre.

Excusés ayant donné pouvoir : BAILLY Thierry à DEPARIS-VINCENT Christelle ; BAILLY Jacques à MOREL BAILLY Hélène ; BANDERIER Dominique à MILLET Michel ; BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CASSABOIS Yannick à PROST Philippe ; CHAMOUTON Patrick à VUITTON Antoine ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; GEAY David à LONG Grégoire ; GROSDIDIER Jean Charles à DALLOZ Jean-Charles ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; HALBOURG Bertrand à PARIS Robert ; LACROIX Serge à BONDIER Jean-Robert ; RASSAU Jean-Noël à RUDE Bernard.

Excusés : AYMONIER Gaëtan ; CAILLON Gérard représenté par RIQUOIS Jean-Pierre ; DEVAUX Catherine ; LANCELOT Catherine représentée par GIBOZ Brigitte ; LARUADE Laurent représenté par JULLEROT Pascal ; MARQUES Patrick ; VILLESSECHE Anne représentée par DOUVRES Jacques.

Absents : ARTIGUES Damien ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BOISSON Laurence ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PANISSET Marilyne ; THOMAS Rémi.

Secrétaire de séance : BOZON Fabienne.

Le quorum est atteint avec 78 délégués titulaires et 4 délégués suppléants présents pour 96 suffrages exprimés (14 pouvoirs ont été donnés), soit 20 absents pour ce conseil.

1. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire du 30 juin 2023

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le compte rendu de séance du Conseil Communautaire du 30 juin 2023.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

2. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

3. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Bureau

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

18 h 56 Arrivée de Monsieur Yannick CASSABOIS

2

4. ADMINISTRATION GENERALE - désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRECISER que tout membre du Conseil Communautaire peut consulter le référent déontologue qui est chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques suivants :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, L'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, L'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

DE DESIGNER Monsieur Alexandre CIAUDO, pour exercer cette mission jusqu'à la fin du mandat municipal, étant précisé que Monsieur Alexandre CIAUDO est Professeur agrégé de droit public à l'Université de Franche-Comté. Il

y enseigne notamment le droit du contentieux administratif, de l'urbanisme, des contrats publics, de l'expropriation, et le droit des libertés fondamentales. Il dirige le Master « Droit de l'action administrative ». Il exerce également la profession d'avocat à la Cour, inscrit au Barreau de Dijon.

DE FIXER la rémunération de Monsieur Alexandre CIAUDO par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 visé. Cette indemnité sera versée par Terre d'Émeraude Communauté.

DE PRÉCISER que le référent déontologue peut être saisi par tout membre du conseil communautaire par mail à : alexandre.ciaudo@univ-fcomte.fr. L'objet du mail devra contenir la mention « confidentiel saisine déontologue ». Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par mail par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception. Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires et, le cas échéant, recevoir l'élu afin de préparer son conseil. Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. À cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures. Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande. Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

DE CHARGER Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette nomination.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

5. DOMAINE ET PATRIMOINE - Acquisition Maison Bernard à Orgelet Chemin du Quart/Quartier de la Gare

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'ACQUÉRIR auprès de Monsieur BERNARD Christophe domicilié au 5 chemin du quart, 39270 Orgelet ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait le tènement cadastré section AD 388, AD 421, AD 181 Quartier de la Gare, et AD 183 Chemin du Quart à ORGELET d'une superficie totale de 845 m².

3

DE FIXER le prix d'acquisition à 179 000€ nets hors frais d'acquisition à charge de l'acquéreur.

DE DESIGNER l'étude de Maître Klein-Maire pour la rédaction de l'acte notarié.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023 chapitre 21.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

6. CRECHE ARINTHOD – Délégation gestion micro-crèche

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE REPORTER le démarrage du marché avec l'ABRAPA à compter du 1^{er} octobre 2023.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces afférentes à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

7. VIE ASSOCIATIVE – prix de location des salles

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les montants de location proposés ci-dessous :

- Location d'une journée : 100€ TTC
- Location d'un week-end : 150€ TTC
- Location d'une semaine : 200€ TTC

Ces tarifs concernent les équipements intercommunaux suivants :

- Gymnase de Moirans-en-Montagne
- Halle des Sports de Moirans-en-Montagne

DE DIRE que les recettes seront inscrites au budget,

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer tout document relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

8. DOMAINE ET PATRIMOINE – Mise en réforme de véhicules

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE PRONONCER la réforme et des véhicules listés ci-dessous compte-tenu de leur vétusté :

Modèle/Marque	Immatriculation	Date de première mise en circulation
PEUGEOT PARTNER	FW 523 GW (ex 7218RS39)	30/12/1996
RENAULT KANGOO	FV 495 KC (ex 5145SP39)	04/05/2004

4

D'APPROUVER la cession des véhicules réformés,

DE DIRE que ces biens mobiliers sont totalement amortis,

DE DIRE que les éventuelles recettes correspondantes seront encaissées sur le budget 2023, au chapitre 024.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette réforme.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

9. TEOM - Suppression de l'exonération de TEOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères) pour les immeubles non desservis pas le Service d'enlèvement des déchets.

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE SUPPRIMER l'exonération de TEOM pour les locaux situés sur le territoire communautaire et où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères.

DE CHARGER M. Le Président de transmettre la présente délibération aux services fiscaux, ainsi qu'à Monsieur le PREFET du Jura et au SICTOM du Haut Jura.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

10. TEOM – Non Exonération des locaux à usage industriel et de locaux commerciaux pour l'année 2024

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE NE PAS EXONÉRER de TEOM, les locaux à usages industriels et locaux commerciaux énoncés dans l'annexe ci-jointe et qui ne bénéficient pas du service de collecte en faisant appel à des organismes privés.

DE PRÉCISER que la question fera l'objet d'une nouvelle décision dès lors que la Communauté de communes se sera prononcée en faveur de l'application de la taxe ou de la redevance sur l'ensemble du territoire.

DE CHARGER monsieur le Président de notifier cette décision aux Services Préfectoraux, aux Services fiscaux et au SICTOM du Haut-Jura.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

11. ASSAINISSEMENT - RPQS 2022

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Assainissement annexés à la présente délibération.

DE CHARGER Monsieur le Président de transmettre les documents aux communes.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

5

12. CULTURE – Projet Scientifique Culturel, Educatif et Social (PSCES) 2023

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social actualisé,

DE TRANSMETTRE le document à la DRAC de Bourgogne Franche-Comté,

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer tout document relatif à ce projet,

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

13. Aide à l'immobilier d'entreprise : SCAF de Doucier

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE MAINTENIR la subvention accordée lors de la séance du 9 mars 2022 à la SCAF de Doucier, représentée par Monsieur Mathieu, Président, et située 1590 rue des 3 Lacs 39130 DOUCIER pour son projet d'extension d'atelier de fabrication et de modernisation du process de fabrication.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023,

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

La proposition est mise au vote :

Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions

14. ZAE LES QUARRES – Acquisition de parcelles communales

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ACQUERIR les parcelles suivantes appartenant à la Commune de Moirans-en-Montagne et à son CCAS concernées par le projet pour un montant d'1 euro pour la Commune et 1 euro pour le CCAS :

- CCAS : parcelles cadastrées AV n° 92 et n°204, représentant au total une superficie de 11 940 m²
- Commune de Moirans-en-Montagne : parcelles cadastrées AP n° 233, n°235, n°253, n°87 et cadastrées AV n°95, n°10, n°129 et n°131 représentant au total une superficie de 18 832 m²

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DE DESIGNER l'étude de Maître Klein-Maire pour la rédaction des actes notariés.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023

La proposition est mise au vote :

Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions

15. MOBILITE – Modification de la tarification du service borne de recharge Lyvia

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ADOPTER la tarification du service de recharge à la borne de Moirans-en-Montagne comme suit :

Composante « énergie »	Composante « temps »
0,55 € par kWh	0,025 € par minute
	0,075 € par minute après 2 heures
	Gratuite entre 23h et 7h

D'APPROUVER la signature du contrat de gestion modifié avec l'opérateur FRESHMILE ;

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier,

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à ce projet, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **96 votants – 96 pour** - 0 contre - 0 abstentions

16. Budget Annexe CENTRE UXELLES – Décision modificative n°1

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1 annexée,

Investissement	
Dépenses	
D - 2051 - Concession et droits similaires	1 000,00 €
D - 21351 - Installations générales, ... des constructions Bâtiments publics	- 1 000,00 €
D - Total	0,00 €

D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **96 votants - 96 pour - 0 contre - 0 abstentions***

17. Budget Annexe CHAUFFERIE BOIS - Décision modificative n°1

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1 annexée,

Investissement	
Dépenses	
D - 2051 - Concession et droits similaires	4 620,00 €
D - 2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	- 4 620,00 €
D - Total	0,00 €

7

D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **96 votants - 96 pour - 0 contre - 0 abstentions***

18. Budget Annexe MUSÉE DU JOUET - Décision modificative n°1

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1 annexée,

Investissement	
Dépenses	
D - 2051 - Concession et droits similaires	630,00 €
D - Total	630,00 €
R - 10222 - FCTVA	630,00 €
R - Total	630,00 €

D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

19. Budget Annexe SPANC – Décision modificative n°1

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1 annexée,

Fonctionnement	
Dépenses	
D - 678 - Autres charges exceptionnelles	1 756,00 €
D - Total	1 756,00 €
Recettes	
R - 748 - Autres subventions d'exploitation	1 200,00 €
R - 7588 - Autres	556,00 €
R - Total	1 756,00 €

D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

20. Pertes sur créances irrécouvrables

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ADMETTRE en non-valeur les créances figurant dans le corps de la présente délibération à hauteur de 147,58 € pour le budget 752 00 Assainissement,

D'ADMETTRE en créances éteintes les créances figurant dans le corps de la présente délibération à hauteur de 7,49 € pour le budget principal 750 00, et 2 112,00 € pour le budget 752 00 Assainissement,

D'AUTORISER et DE CHARGER Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

Fin de séance : 20 h 18